

# L'entretien prénatal précoce (ou entretien du 4<sup>ème</sup> mois)

*L'entretien prénatal a été initié par le plan de périnatalité 2005-2007 dans le but d'améliorer la qualité et la sécurité des soins tout en développant une offre de soins plus humaine et plus proche des patientes et des couples.*

## De quoi s'agit-il ?

C'est un entretien individuel et/ou en couple qui **doit systématiquement** être proposé à toutes les femmes enceintes, aux futurs parents, au cours du 4<sup>ème</sup> mois, afin de préparer avec eux les meilleures conditions possibles de la venue au monde de leur enfant.

**Il ne s'agit pas d'une consultation médicale reprenant le dossier de la patiente** mais d'un temps d'échange et d'écoute dans une démarche d'accompagnement à la parentalité.

## Comment se déroule-t-il ?

L'entretien peut être mené par une sage-femme, un médecin généraliste ou un gynécologue. Il dure entre 45 minutes et 1 heure. Il est entièrement pris en charge par la sécurité sociale (en plus des 7 consultations de préparation à la naissance et à la parentalité).

## Quels sujets doivent-être abordés ?

### La santé globale :

*(Extraire uniquement les antécédents marquants sans dupliquer le dossier médical)*

Antécédents marquants dont psychologiques, facteurs de risques, traitements.

Alimentation. Conduites addictives. Activité professionnelle. Physique.

Suivi médical (visites, échographies, urgences).

### Le projet de naissance :

Ce qu'elle (il/ils) imagine, ce qu'elle (il/ils) souhaite, ce qu'elle (il/ils) ne veut pas...

Les démarches auprès des différents organismes (CAF, mairie, sécurité sociale...).

Donner le planning et le programme des 7 séances de préparation à l'accouchement.

### L'environnement social et familial :

Situation sociale, emploi, difficultés financières.

Conditions de vie, logement, nombre de personnes dans le foyer, salubrité...

Place du père, reconnaissance, difficultés relationnelles...

Recherches de maltraitance. Environnement social, entourée, isolée...

### Le ressenti autour de la grossesse et de la naissance :

Peur/angoisse par rapport à la grossesse, à l'accouchement, au rôle de parents...

Image corporelle. Histoire de la grossesse, acceptée, désirée, antécédents de grossesses avec un vécu difficile...



## ORIENTATION EN FONCTION DES BESOINS DE LA FEMME / DU COUPLE

(Assistants sociaux, psychologue, kinésithérapeute, médecines alternatives...)

## Comment coter l'EPP ?

Les médecins peuvent coter cet acte **C X 2,5** et les sages-femmes **SF15**, dès que la déclaration de grossesse a été faite. La CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) précise qu'ils doivent avoir suivi une formation spécifique. La NGAP (Nomenclature Générale des Actes Professionnels) ne fait pas mention de formation spécifique. Toutefois, cela est évoqué dans la circulaire DHOS/DGS/O2/6C n°2005-300 du 04/07/2005, et dans les recommandations de la Haute Autorité de Santé. Il ne s'agit pas d'une condition légale pour que cet acte soit pris en charge par l'assurance maladie, mais plutôt d'une recommandation/incitation afin de savoir comment bien conduire l'entretien prénatal précoce.